



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1834 - 06/06/2024

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- Fonds de dotation du CHP
- Un salarié peut-il refuser un changement d'horaire ?
- Repos dominical : une entrave discriminante à la liberté d'entreprendre ?

Page 4 :

- Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

L'U2P appelle à une représentation plus juste des TPE et des PME françaises

L'U2P conteste les règles actuelles de mesure de la représentativité patronale, qui permettent aux représentants des grandes entreprises d'imposer leur loi sans tenir compte des représentants des TPE et des PME.

La représentativité patronale conduit à déterminer tous les quatre ans, les organisations patronales, professionnelles et interprofessionnelles, qui seront habilitées à négocier des conventions et accords, à gérer des instances paritaires comme l'Unedic, et à siéger dans des organismes sociaux comme la caisse nationale d'assurance maladie. Actuellement, au lieu de prendre en compte en priorité le nombre d'entreprises adhérentes à chacune des organisations patronales, c'est le nombre de salariés de ces entreprises qui prévaut.

Ainsi une seule entreprise de 10.000 salariés pèsera davantage que 1.800 entreprises de 5 salariés, au risque de marginaliser les TPE et les PME françaises. Le récent échec de la négociation sur les seniors, les parcours et l'usure professionnels et le CETU, est malheureusement venu confirmer que le dialogue social ne fonctionne pas de façon équilibrée aujourd'hui. Après plusieurs années de contestation de ces règles, l'U2P a décidé de mener une grande action visant à rétablir une représentativité patronale équilibrée.

Le Président et les Vice-Présidents de l'U2P ont déjà rencontré un grand nombre de parlementaires et de membres du gouvernement, et leur ont présenté les 5 mesures législatives qui permettraient de ne plus nier le poids des petites entreprises françaises, soit 98% des entreprises du pays.

Aujourd'hui l'U2P s'adresse à l'ensemble des chefs d'entreprise concernés afin de les associer à sa démarche, via une vidéo du Président de l'U2P sur Youtube et une page dédiée sur le site de l'U2P qui permet de découvrir les enjeux de la représentativité patronale et de relayer les messages et les documents utiles, dans l'objectif de convaincre les responsables politiques locaux et nationaux de modifier les règles actuelles.



Le Président de l'U2P, Michel Picon, a affirmé : « A force de négociations où les intérêts des petites entreprises seront passés sous silence au profit des intérêts des plus grandes, ce sont la grande industrie, les grands donneurs d'ordre et les grandes surfaces commerciales qui imposeront leurs règles aux TPE de France. Nos activités, nos valeurs, notre indépendance, sont en danger. Agissons ! »



Le fonds de dotation du Centre Hospitalier de Perpignan voit le jour

Pour pouvoir accompagner l'ambition des différents projets de l'établissement, le Centre Hospitalier de Perpignan se dote d'un fonds de dotation pour favoriser, maintenir, soutenir et développer des activités dans les différents services.



Pour découvrir notre site dédié : [https://centre-hospitalier-de-perpignan.assoconnect.com/...](https://centre-hospitalier-de-perpignan.assoconnect.com/)

Que vous soyez un particulier, une entreprise : participer à l'amélioration de la vie hospitalière des P.O !

Pour cette première vague, 8 projets sont à accompagner.

Nous vous les présenterons en détail dans les jours à venir ; en attendant voici la synthèse :

- Un sourire pour tous,
- Travaux de recherche sur les commotions cérébrales,
- Mieux vivre en réa,
- Embellir la maternité,
- Mieux accueillir les victimes,
- Se repérer dans le temps et dans l'espace,
- Promouvoir le don d'organes,
- Un papoose board pour HandiSanté.

Tous les projets vous séduisent et vous ne savez pas lequel choisir ?

Allez sur le lien : [https://centre-hospitalier-de-perpignan.assoconnect.com/...](https://centre-hospitalier-de-perpignan.assoconnect.com/)

L'équipe mécénat se tient à votre disposition pour plus de renseignements : mecenat@ch-perpignan.fr

Un salarié peut-il refuser un changement d'horaire ?

Oui, sous certaines conditions.

Le changement d'horaire envisagé par l'employeur, qui porte une atteinte excessive à la vie personnelle et familiale du salarié, ne peut pas être imposé à ce dernier.

Le refus du salarié de cette modification ne constitue pas dès lors, une faute. Le licenciement prononcé par l'employeur est donc sans cause réelle et sérieuse.

Dans cette affaire, le salarié, père d'un enfant lourdement handicapé, avait refusé le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour, incompatible avec ses obligations familiales impérieuses.



Repos dominical : une entrave discriminante à la liberté d'entreprendre ?

Dans cette affaire, l'employeur d'un commerce de détail alimentaire exclusivement casher décide de faire travailler ses salariés le dimanche au-delà de 13h.

L'inspection du travail saisit le juge des référés qui ordonne la cessation du travail dominical illicite et refuse de transmettre les questions préjudicielles soulevées par l'employeur à la CJUE. Ce dernier conteste cette décision en considérant d'une part, que le repos dominical imposé est une entrave à la liberté d'entreprise et, d'autre part, qu'il s'agit d'une discrimination fondée sur la liberté religieuse.

La Cour de cassation rejette les demandes de l'employeur confirmant l'ordonnance du juge des référés.

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 Avenue Eole-Tecnosud
66100 PERPIGNAN

323PPM

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 19 RUE DES ÉCOLES
66300 TRESSERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TRESSERRE du 21 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : 323ppm

Siège : 19 Rue des écoles, 66300 TRESSERRE

Durée : soixante ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - l'activité du bureau d'études spécialisé dans la recherche, le développement et la conception de procédés permettant la transformation de déchets organiques en produits solides, liquides et gazeux destinés à un usage commercial ;
- la réduction du dioxyde de carbone atmosphérique grâce à des méthodes de captage et de stockage du carbone ;
- la prestation de services et la conception de procédés dans le domaine des déchets organiques et de leur transformation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

M. Piers WATSON, demeurant 19 rue des écoles, 66300 TRESSERRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN.

Pour avis
Le Président.



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

Boulangers,
Pâtisseries :

MAISON
DE
L'ARTISAN

**CONCOURS
MEILLEURE
BAGUETTE
MEILLEUR
CROISSANT
MEILLEUR
PAIN AU
CHOCOLAT**

Le 27 juin 2024
à la Maison de l'Artisan

Boulangers/Pâtisseries : A vos agendas !

Les concours «Meilleure Baguette de Tradition», «Meilleur Croissant au Beurre» et «Meilleur Pain au Chocolat» auront lieu

Judi 27 Juin 2024 (matin)

à la Maison de l'Artisan à Perpignan.

**Inscription et renseignements auprès de Stéphanie par mail à :
stephanie.sicart@upa66.fr**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/06/2024, il a été constitué une société

Forme : SAS

Dénomination : JEANKALOU

Capital : 1.000 euros

Siège social : Quai des Pyrénées 16 Résidence Nautide XII 66420 LE BARCARES

Objet social : restaurant, brasserie sur place ou à emporter.

Durée : 99 ans.

Président : M. Jean SANGARIA demeurant Appartement 15 - Résidence Atlantis 66420 LE BARCARES.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan.

Pour avis, Le Président.



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE **+**
DU SUD

MAAF

PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **Nous contacter***

- Couturières :

- ➔ Corsetterie et Lingerie-Patronage et montage : **19 au 21 + 24 et 25 Juin 2024**
- ➔ Relooking - Conseil en image Découverte : **02 juillet 2024**

- Taxis :

- ➔ Formation Continue : **25-26 Juin 2024**
- ➔ Formation Continue : **17-18 Septembre 2024**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi « initiale » : **07 au 25 Octobre 2024**

- Esthétique :

- ➔ Stage Indien 3 en 1, un rituel de bien être « exotique » :
Abhyanga pour le corps, Mukabhyanga pour le visage et le Pedabhyanga pour les pieds au bol Kansu : **13-14 Octobre 2024 « animé par Catherine Lair »**

- Automobiles / Carrossiers :

- ➔ Habilitation véhicules électriques « initiale 2 jours » : **Nous contacter***
- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **27-28 Juin 2024**

- Bâtiment :

- ➔ Mise En Sécurité LOI ALUR : **06 Juin 2024**
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **13 juin 2024**
- ➔ Borne IRVE niveau 1 : **13 Juin 2024**
- ➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **14 juin 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **17 au 21 Juin ou 23 au 27 Septembre 2024**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **19-20 Juin ou 20-21 Novembre 2024**
- ➔ Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **03 au 05 Juillet 2024**
- ➔ QUALIPV ELEC : **17 au 19 Septembre 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- ➔ Réglementation GAZ : **01-02 Octobre**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **14 au 16 Octobre 2024**
- ➔ QUALIPAC : **21 au 25 Octobre 2024**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter***
- ➔ QUALIBOIS EAU : **Nous contacter***
- ➔ SKETCHUP MAKE : **Nous contacter***
- ➔ Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **Nous contacter***
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter***
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter***
- ➔ HANDIBAT : **Nous contacter***

- Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **06-07 Juin 2024**
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter***

* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

**Dès qu'un groupe est constitué une date est proposée.
N'hésitez-pas à vous positionner.**

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

➔ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joailalerie à Nîmes.

Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI / STAGE

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique. Tél 06.84.49.90.89

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée. Contacter : 06 58 64 39 25

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

➔ Vds institut de beauté à Perpignan Prix 30 000 euros.

Contact : alma.academy66@gmail.com

➔ Vds petite entreprise de dépannage gaz et fioul, un peu de solaire thermique. Environ 450 contrats sur le département du 66 depuis 22 ans. Accompagnement possible. Contact par mail : delarivierefrederic@gmail.com

➔ Cause retraite loue Salon de coiffure mixte sur Estagel, clientèle fidèle. Tél : 06.32.18.88.40

➔ Vds institut de beauté, centre de Perpignan, dans bel appartement de 120 M2. Tenu 23 ans. Clientèle fidèle. Cause retraite.

Tél : 06 21 01 09 00 ou 06 45 71 07 12

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires